



**FDC** 40

FÉDÉRATION  
DÉPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS  
DES LANDES

Monsieur Matthieu BOURDÉ  
Commissaire aux comptes

Pontonx-sur-l'Adour, le 26 février 2025,

Objet : lettre d'affirmation  
Exercice clos le 30/06/2024

Monsieur le commissaire aux comptes,

Cette lettre vous est adressée en application de vos normes d'exercice professionnel, dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes afférents à l'exercice clos le 30/06/2024 (ci-après « les Etats Financiers »).

Ces Etats Financiers font apparaître à cette date des Fonds associatifs de 6 047 683 Euros, y compris un résultat de 283 713 Euros.

En tant que responsable de l'établissement des Etats Financiers et du contrôle interne afférent à leur préparation, nous vous confirmons, ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission.

1. Les Etats Financiers ont été établis de manière régulière et sincère, pour donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de l'entité conformément aux règles et principes comptables français.
2. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre.
3. Nous avons pris connaissance de l'état, joint en annexe, qui fait apparaître l'absence d'anomalies relevées lors de l'audit et non corrigées.
4. Nous n'avons pas connaissance de faiblesses significatives du contrôle interne ou de déficiences majeures.



5. A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu depuis la date de clôture de l'exercice et qui nécessiterait un traitement comptable dans les Etats Financiers ou une mention dans l'annexe et/ou dans le rapport de gestion.

6. Nous avons mis à votre disposition :

- tous les documents comptables, les contrats ayant ou pouvant avoir une incidence significative sur les Etats Financiers, les procès-verbaux des assemblées générales et des réunions des organes sociaux tenues au cours de l'exercice et jusqu'à la date de cette lettre, ainsi que
- les rapports, avis ou positions émanant d'organismes de contrôle ou de tutelle dont le contenu pourrait avoir une incidence significative sur les Etats Financiers.

7. Décisions de gestion

- Nous vous avons fait part de nos décisions de gestion et de nos jugements susceptibles d'avoir une incidence significative dans l'établissement des Etats Financiers.

A - Nous avons pris la décision de changer de méthode d'enregistrement des provisions sur les dégâts de gibiers :

- L'ancienne méthode consistait à enregistrer une provision pour tous les dossiers de dégâts déclarés et chiffrés ; les paiements étant effectués quand les dossiers des déclarants étaient complets au regard de la réglementation.
- La conséquence de cette méthode est de présenter des comptes avec un montant de provision qui ne donne, par la suite, lieu à aucune indemnisation. Les provisions en compte sont d'environ de 500 K€.
- La nouvelle méthode consiste à provisionner les dégâts à indemniser sur la base des dossiers complets à la date de l'arrêté des comptes, et sur la moyenne des dossiers déclarés réellement indemnisés au cours des années antérieures. Les années antérieures permettent de déterminer un taux moyen d'indemnisation d'environ 80% qui sera actualisé annuellement.
- L'impact rétrospectif de ce changement de méthode est d'augmenter le report à nouveau créditeur de 500 K€ et de diminuer d'autant les provisions pour risques liées aux dégâts de gibiers.
- La réglementation applicable en matière d'indemnisation de dégâts de gibier est régie par les articles R426-1 à R426-19 du code de l'environnement. A notre connaissance, il n'existe pas de texte imposant aux fédérations départementales une procédure spécifique d'enregistrement des dégâts à indemniser dans les comptes qu'elles arrêtent annuellement.

B – Au cours de l'assemblée générale du 18 avril 2023, l'association a étendu son objet social aux activités agricoles que nous sommes amenés à exercer dans le cadre de nos actions de reconquête de la biodiversité.

- Dans ce cadre, nous participons à la réintroduction de races locales et à l'entretien de zones humides par le package animal en semi-liberté.
- Ce statut nous a permis de faire l'acquisition de droits à paiement de base dans le cadre du dispositif de la PAC qui nous permet de percevoir des subventions qui contribuent au financement de nos actions agricoles et de biodiversité.

Nous n'avons ni projet, ni intention de restructuration, de réorganisation ou de cession, autre que ceux déjà pris en compte dans les Etats Financiers, de nature à affecter sensiblement la valeur comptable ou le classement des actifs et passifs ou nécessitant une information dans l'annexe ou dans le rapport de gestion.

8. Nous vous avons fourni toutes les informations supplémentaires que vous nous avez demandées et laissé libre accès aux personnes au sein de l'entité que vous avez souhaité rencontrer pour les besoins de l'audit.
9. Nous vous avons communiqué nos plans d'actions visant à permettre la poursuite de nos activités pendant les douze prochains mois ; ces plans d'actions reflètent les intentions de la Direction ; nous n'avons connaissance d'aucun élément nouveau susceptible de compromettre ces plans.
10. Nous vous avons fait part de notre appréciation sur le risque que les Etats Financiers puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.

Nous vous avons signalé que :

- a. Nous n'avons pas connaissance de fraudes suspectées ou avérées, et impliquant la direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes dès lors que la fraude est susceptible d'entraîner des anomalies significatives dans les Etats Financiers ;
  - b. Nous n'avons pas connaissance de fraude susceptibles d'avoir un impact sur les Etats Financiers, portées à notre connaissance par des employés, d'anciens employés, des analystes, des régulateurs ou d'autres personnes.
11. Nous avons appliqué, au mieux de notre connaissance, les textes légaux et réglementaires. Des procédures ont été conçues et mises en œuvre dans l'entité, visant à garantir le respect de ces textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas connaissance de cas de non-respect susceptible de conduire à des anomalies significatives dans les Etats Financiers.
  12. Toutes les opérations de l'exercice et toutes les conséquences financières de tout accord ou contrat ont été enregistrées et correctement traduites dans les Etats Financiers, y compris le cas échéant dans l'état des éléments hors-bilan.
  13. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables nous paraissent raisonnables et reflètent nos intentions et la capacité de l'entité, à ce jour, à mener à bien les actions envisagées.
  14. L'association est effectivement propriétaire ou bénéficiaire par le biais de contrats, notamment de location-financement, de tous les actifs qui figurent au bilan. Tous les actifs, et en particulier tous les comptes de caisses et banques, sont inclus dans les Etats Financiers. Les hypothèques, nantissements, gages ou toute autre sûreté sur des actifs de l'entité sont explicitement indiqués dans les Etats Financiers.

Toutes les dépréciations nécessaires ont été constituées pour ramener les éléments d'actif à leur valeur actuelle. Les durées et modes d'amortissement reflètent au mieux la consommation des avantages économiques futurs associés.

15. Nous avons soigneusement examiné, en liaison avec nos conseils juridiques et nos avocats, les divers éléments de nos engagements, passifs éventuels relatifs notamment aux aspects environnementaux et sociaux, procès en cours, ainsi que toute poursuite judiciaire ou affaire contentieuse et nous considérons que les provisions et indications complémentaires figurant à ce titre dans les Etats Financiers reflètent la situation future estimée la plus probable en cohérence avec les décisions prises ou les actions envisagées.
16. S'agissant des engagements de retraite et avantages similaires, les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer la valeur actuelle de ces obligations reflètent notre meilleure estimation des variables qui détermineront le coût final des avantages évalués et elles sont cohérentes entre elles.
17. Le rapport à l'organe appelé à statuer sur les comptes annuels de notre entité contient toutes les informations requises par les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables
18. Toutes les informations entrant dans le champ d'application de conventions réglementées vous ont été communiquées.

Le Président  
de la Fédération Départementale  
Des Chasseurs des Landes  
Jean- Luc DUFAU



**Annexe à la lettre d'affirmation relative à l'exercice clos le 30/06/2024**

L'incidence de ces anomalies non corrigées a été considérée comme non significative.

**A - ETAT DES ANOMALIES RELEVÉES ET NON CORRIGÉES AYANT UN IMPACT SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2024**

NEANT

**B - LISTE DES AUTRES ANOMALIES RELEVÉES ET NON CORRIGÉES PORTANT SUR LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU EN ANNEXE (*le cas échéant*)**

**- Lister les anomalies relevées**

NEANT